



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Hopital thermal d'Amelie-les-Bains

Question écrite n° 4438

#### Texte de la question

M. Jean-Louis Beaumont attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le devenir de l'hopital thermal des armees d'Amelie-les-Bains, qui fait l'objet d'une cessation d'activites dans le cadre de la reorganisation du plan armee 2000. Cette fermeture prevue le 31 decembre 1993 pourrait avoir de graves consequences economiques pour la region et porter prejudice aux curistes, anciens combattants et victimes de guerre. De plus, la qualite de l'accueil et des soins prodigues depuis plus d'un siecle par l'hopital des armees d'Amelie-les-Bains ne sera pas garantie lors du transfert des curistes invalides de guerre dans d'autres etablissements. Il lui demande, en consequence, de reexaminer ce dossier et de voir si d'autres solutions pourraient etre envisagees pour preserver le maintien et la specificite de cet etablissement.

#### Texte de la réponse

Afin de concentrer les moyens du service de sante des armees vers les hopitaux de court sejour, de developper des techniques de pointe et d'ameliorer encore la qualite des prestations sanitaires dont beneficie directement le soutien des forces, le service de sante des armees a engage depuis plusieurs annees une reorganisation et une restructuration progressives des etablissements thermaux des armees. C'est dans ce cadre que l'hopital thermal de Vichy a ete transforme en centre thermal des armees, comprenant une structure en personnels et materiels qui permettra d'accueillir les curistes, d'effectuer les visites medicales et d'assurer le conventionnement avec la station thermale et l'hotellerie. L'hopital thermal de Bourbonne-les-Bains a ete transforme, en liaison avec le ministere des anciens combattants et victimes de guerre, en centre thermal des armees agreee. Cette structure permet d'offrir des prestations de qualite avec une prise en charge a cent pour cent des soins. Les huit centres thermaux militaires ont egalement ete transformes en centres thermaux des armees agrees. Enfin, l'hopital thermal des armees de Lamalou-les-Bains sera transforme en centre hospitalier des armees et specialise dans la reeducation et la readaptation fonctionnelle. L'hopital thermal des armees Castellane d'Amelie-les-Bains etait le dernier etablissement militaire dont l'activite etait consacree exclusivement au thermalisme. Des sa prise de fonction, le ministre de la defense s'est preoccupe de ce dossier, et en particulier de savoir si les droits des curistes seraient maintenus. Il s'est notamment assure que les curistes militaires pourraient continuer a benefier de la meme qualite de soins, grace a un mecanisme de conventionnement avec les thermes civils et les hotels. Afin d'attenuer les effets de la reorganisation de cet etablissement et d'assurer la continuite des prestations offertes aux curistes, il est enfin envisage d'y creer pour une periode incluant la saison thermale 1994 une structure transitoire qui sera chargee d'accueillir les curistes, de les orienter et de les aider dans leurs demarches administratives, en assurant en particulier les relations avec l'hotellerie locale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Beaumont Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4438

**Rubrique :** Armee

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1993, page 2162

**Réponse publiée le :** 16 août 1993, page 2550